

DOCUMENT DE PRÉPARATION DE L'ATELIER : « ILLIMITATIONS DES EXIGENCES DE REDEVABILITÉ VIS-À-VIS DES ONG HUMANITAIRES »

Session du vendredi 29 avril 2022, 09h00 à 11h00 (2h00)

Objectifs de la session

En janvier 2015, le Secrétaire Général de l'ONU avait annoncé la création du Panel de Haut-Niveau, afin de répondre au déficit croissant du financement. En 2016, le rapport qui avait été publié comprenait le concept du « Grand Bargain ».

Le « Grand Bargain », lancé lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en mai 2016, fût un accord unique entre les plus grands donateurs et agences humanitaires qui se sont engagés à améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'action humanitaire.

Les 61 donateurs et agences signataires (qui représente 80% de toutes les contributions humanitaires allouées) acceptent des changements afin que le processus de fourniture de l'aide devienne plus efficace au profit des populations affectées. L'objectif était de générer des gains d'efficacité pour sauver plus de vies.

Les donateurs se sont ainsi engagés à :

- Davantage de financements humanitaires pluriannuels.
- Moins de fonds pré-affectés à destination des organisations d'aide humanitaire.
- Des exigences plus harmonisées et simplifiées en matière de rapports.

Concernant le dernier point, il avait été constaté que les exigences en matière de rapports se s'étaient accrues au fil des ans pour des raisons spécifiques et valables, notamment les exigences légales liées à la responsabilité et à la gestion des risques, pour instaurer la confiance, lever des fonds, à des fins diplomatiques et pour améliorer la qualité.

Les signataires du « Grand Bargain » avaient un intérêt commun à s'assurer que les rapports programmatiques étaient substantiels et qualitatifs, tout en étant suffisamment légers pour permettre l'utilisation la plus efficace des ressources afin d'aider les personnes dans le besoin.

Ainsi, les organisations d'aide et les donateurs se sont engagées à simplifier et harmoniser les exigences en matière de reporting à fin 2018 en réduisant son volume, en décidant conjointement d'une terminologie commune, en identifiant les exigences fondamentales et en développant une structure de rapport commune, et à améliorer la qualité des rapports pour mieux saisir les résultats, permettre l'apprentissage et accroître l'efficacité des rapports.

Aujourd'hui, que reste-t-il de ces engagements en matière de redevabilité.

Le sujet n'est pas de débattre de la redevabilité envers les bénéficiaires, mais plutôt des effets « indésirables » de la redevabilité sur la mise en œuvre des projets d'aide destinés aux bénéficiaires. Il s'agit de focaliser le débat sur les exigences de conformité administrative des bailleurs de fonds.

Sur ce sujet, au cœur des enjeux et préoccupations actuelles, nous pourrions distinguer 3 points :

- Un impact négatif sur l'efficacité de l'aide (Bureaucratisme de l'action humanitaire au détriment des bénéficiaires ? / Coût disproportionné des mécanismes de contrôle ? / Multiplication des « bullshit jobs » - gestionnaire d'enjeux de conformité).
- Audits ex post (Insécurité financière/ & juridique, Toute puissance des cabinets d'audits / Des contrôles sans limites / Respect du RGPD).
- Réglementations LCB/FT (Paranoïa sécuritaire ? / Peur des sanctions pénales ? / Réduction de l'espace humanitaire ?).

Les intervenants

- Ludovic DONNADIEU, Donnadieu et associés, Associé fondateur, Directeur Général
- Hassan EL SAYED, Solidarités International, Directeur, Redevabilité et Développement des Partenariats
- Parlementaire européen*

Référent

Thierry Mauricet, Première Urgence Internationale